

Rapport d'évaluation

Plan de réussite 2005-2008

du Conservatoire Lassalle

22 mars 2005

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 4 avril 2005

Madame Suzanne Le Beau
Directrice générale
Conservatoire Lassalle
1001, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1L3

Objet : Plan d'aide à la réussite 2005-2008

Madame la Directrice générale,

À sa réunion du 22 mars 2005, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le plan d'aide à la réussite 2005-2008 du Conservatoire Lassalle.

Le Collège a procédé à une nouvelle analyse des caractéristiques de sa clientèle et des obstacles à la réussite à partir de sources d'information variées et crédibles dont le rapport de suivi du *Plan de réussite du Conservatoire Lassalle pour l'année 2003-2004*. Les mesures retenues couvrent l'ensemble des difficultés constatées. Traduites en solutions concrètes, elles constituent tantôt le prolongement de ce qui s'est fait antérieurement, tantôt, un moyen revu et corrigé et d'autres fois enfin, une réponse nouvelle à la réalité actuelle du Conservatoire Lassalle. La Commission note qu'un document expliquant l'ensemble du plan est rendu disponible sur le site Internet du Conservatoire.

Lors de l'analyse du bilan du plan 2000-2003, la Commission avait suggéré de développer des outils d'évaluation afin d'apprécier l'efficacité des mesures d'aide. Le Conservatoire répond à cette suggestion en planifiant la mise en place de bases de données adaptées à des besoins d'analyses factuelles, statistiques et prospectives plus sophistiquées.

Le plan comprend des actions relatives à la réussite en première session, la réinscription au troisième trimestre et la diplomation. La Commission estime que ces solutions tiennent compte des remarques qu'elle a faites au moment de l'analyse du bilan du plan d'aide 2000-2003, entre autres au regard des efforts consentis à la réussite des élèves en première session, de la maîtrise du français chez les élèves les plus faibles et du soutien à l'enseignement.

Les indicateurs et les cibles de réussite sont clairement définis. Un comité de suivi aura la possibilité de déterminer d'autres indicateurs propres à faciliter l'analyse de la mise en œuvre du plan. La Commission l'y encourage.

L'implantation des mesures doit être complétée au cours de l'hiver 2005. Les responsables sont désignés et la Direction des études doit assurer la concertation entre les divers intervenants. Le comité de suivi, pour sa part, est tenu de produire un bilan de la mise en œuvre et des résultats obtenus à chaque session. Il pourra ensuite recourir à ces derniers pour procéder à l'évaluation annuelle qui relève de sa responsabilité.

La Commission considère que le nouveau plan permettra au Conservatoire de bien soutenir la réussite, la persévérance et la diplomation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer

Analyse et rédaction : Claire Branchaud, agente de recherche